

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 4 MARS 2026

OBJET / GAIA : Chemin de Burgachiloa : acquisition de terrain.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 28

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Bertrand Coin, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, expose au Conseil municipal que Mme Amaia BALTAZAR est favorable à la cession à la Commune des parcelles cadastrées section BB n°131 et 132 d'une superficie d'environ 58 m².

Ces parcelles, situées Chemin de Burgachiloa, permettront à la commune d'élargir ledit chemin pour faciliter la circulation.

En échange, la Commune réalisera des travaux de pose d'une clôture de type agricole, avec poteaux bois et grillage à moutons, 2 piliers et un seuil en béton pour l'implantation d'un portail. Des plantations seront réalisées sur le terrain ainsi que des travaux de sécurisation des accotements : le terrain sera aménagé pour rattraper le sol naturel sur une largeur d'environ 2.50 m de large à l'intérieur de la propriété des BALTAZAR.

Le coût des travaux s'élèvera à 7 000 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition et le transfert dans le domaine public des parcelles cadastrées section BB n° 131 et 132, d'une superficie d'environ 58 m², appartenant à Mme Amaia BALTAZAR, moyennant la réalisation de travaux par la commune : clôture, plantations, et sécurisation des accotements pour un montant de 7 000 €.

PRÉCISE que l'ensemble des frais sera à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération ainsi qu'à signer toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza